saint-herblain
La Ville

DGS-2026-0084

Direction Sports, Jeunesses et Vie Associative

Saint-Herblain, le 27 OCT. 2026
DGS-2026-0084
Direction sports - jeunesses et vie associative
Votre contact : Audrey ELBERT
Tel: 02.28.25.22.64
Courriel : vie.associative@saint-herblain.fr

**Objet : Campagne de subvention 2027 et calendrier**

Mesdames, Messieurs,

Par ce courrier, vous trouverez les calendriers avec les échéances concernant les prochaines campagnes de subventions de l'année 2027.

**Demande de subvention au fonctionnement :**

| DEPÔT DU DOSSIER : | PASSAGE AU CONSEIL MUNICIPAL : |
|---|---|
| Du 1 novembre au 20 décembre 2026 | Avril 2027 |
| Du 10 janvier au 1 juin 2027 | Octobre 2027 |

Pour les associations qui fonctionnent en saison, **nous vous encourageons à vous positionner sur le conseil municipal d'avril et donc à déposer une demande avant le 20 décembre 2026 pour une subvention au titre de l'année 2027.**

**Demande de subvention au projet :**

| DATE LIMITE : | PASSAGE AU CONSEIL MUNICIPAL : |
|---|---|
| Au minimum 3 mois avant le début du projet | Février – avril - juin – octobre – décembre |

Un délai de 6 mois avant le début du projet peut garantir une réponse de la Ville avant son commencement

**Dossier d'appel à projet de solidarité internationale :**

| CAMPAGNE : | PASSAGE AU CONSEIL MUNICIPAL : |
|---|---|
| Du 10 janvier au 1er mars 2027 | Juin 2027 |
| Du 2 mars au 30 septembre 2027 | Décembre 2027 |

Hôtel de Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
**T** 02 28 25 20 00
**saint-herblain.fr**

Je vous rappelle que pour toute demande de subvention, il est nécessaire que l'association soit enregistrée au préalable sur le nouveau portail numérique herblinois **Espace associations**. (https://espace-associations.saint-herblain.fr). Pour cela, l'association doit disposer d'un numéro de SIRET.

Afin de vous accompagner au mieux, le service vie associative vous propose les temps suivants :

- **le 3 novembre à 18h30 au Carré des Services** : un rendez-vous de la vie associative sur les sources de financement et la demande de subvention à Saint Herblain

- **le 16 novembre à 19h au Carré des Services** : une présentation de la démarche pour déposer une demande de subvention sur la plateforme Espace associations et un focus sur les pièces comptables demandées.

L'équipe de la vie associative reste disponible pour vous accompagner dans ces démarches, par e-mail : vie.associative@saint-herblain.fr ou par tél. : 02 28 25 22 62.

Vous pouvez également retrouver des tutoriels sur le site internet de la ville : services-et-demarches/associations-locations-de-salles/espace-associations-portail-numerique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à la vie associative
et aux relations internationales

MAIRIE de ST-HERBLAIN (Loire-Atlantique)

Fatima MEBOUH



JAN